Déficit accru de l'AVS-AI

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1995)**

Heft 79

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-847900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Déficit accru de l'AVS-AI

Les assurances sociales enregistrent un déficit de 641 millions de francs suisses au premier semestre de cette année, soit 150 millions de plus qu'en 1994.
Les recettes ont certes augmenté, mais les dépenses aussi.
L'avenir demeure incertain.

Selon Freddy Müller, porte-parole de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), cette tendance n'est pas forcément durable. Les rentes AVS-AI ont en effet été majorées de 3% au début de 1995 ; ajoutée à l'augmentation des rentiers, cette adaptation a provoqué une hausse des dépenses de 5% pour l'AVS et de 6% pour l'AI. Pour en savoir plus, il faut attendre le compte général en fin d'année, estime M. Müller : « ce sont les années à venir qui décideront si le financement de l'AVS est garanti dans le futur. La démographie et la marche de l'économie permettront de dire si tout va bien ou s'il faut envisager d'autres instruments de financement ».

Entre 1980 et 1994, les dépenses pour l'AVS, l'AI et les prestations complémentaires ont bondi de 13,3 à 32 milliards de francs suisses. Celles de la seule AVS sont passées de 10 à plus de 23 milliards de francs suisses. D'ici à l'an 2010, compte tenu des coûts supplémentaires dus au vieillissement de la population et des changements apportés par les récentes adaptations, les charges AVS devraient passer à plus de 60 milliards de francs, soit 2,6 fois plus qu'en 1994! En conséquence, la part de 20% imputée aux pouvoirs publics explosera également de 4,6 milliards en 1994 à 12 milliards à partir de 2010.

Malgré tout cela, le déficit de l'AVS se situera alors aux environs de 10 milliards. Et sans le relèvement de l'âge de la retraite des femmes d'une année à partir de 2001, et d'une seconde année à partir de 2005, cette charge augmenterait encore d'un demi-milliard de francs suisses par an.

Ces chiffres ont été calculés sur la base d'un taux constant de 20% des subventions étatiques, avec des prestations et des cotisations inchangées.

Compte-tenu de l'état des finances publiques et de la conjonctures économique, on mesure à quel point le financement de l'AVS, mais aussi de l'AI et des prestations complémentaires demeure préoccupant, même dans leur forme actuelle.

Les hôpitaux coûtent cher

En 1993, les caisses-maladie ont déboursé 1723 francs par assuré. Sur ce chiffre, les frais hospitaliers représentent une charge de plus en plus lourde. Selon l'Office fédéral des assurances sociales, en effet, leur part s'est élevée à 44% de l'ensemble des coûts médico-pharmaceutiques. Les traitements médicaux arrivent en deuxième position (36%). La part des médicaments utilisés dans les traitements ambulatoires était moindre, en revanche, puisqu'elle représentait 16% des coûts globaux.

La part des médicaments ne cesse de reculer depuis les années septantes. Alors qu'un franc sur quatre était encore dépensé en médicaments en 1970, cette proportion n'était plus que d'un franc sur six en 1993 (16%). Le poids des traitements médicaux a également diminué, passant de 46 à 36% dans le même temps. En revanche, les frais hospitaliers ont pris le chemin inverse : de 26% en 1970, leur part se montait à plus de 44% en 1993.

Les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales soulignent pourtant une apparente contradiction : les Suisses séjournent moins longtemps à l'hôpital. Entre 1992 et 1993, les journées d'hospitalisation sont passées de 22 à 18,6 millions, soit une diminution de 15,5%. En 1992, les patients restaient hospitalisés en moyenne 21,2 jours contre 17,2 jours en 1993. Le nombre de ces hospitalisations a cependant augmenté : si, en 1983, une personne sur neuf était hospitalisée, cette proportion est passée à une sur six en 1993. Cette baisse de la durée d'hospitalisation a plusieurs causes. Tout d'abord, les demandes d'économies de la part des pouvoirs publics et des caisses d'assurance-maladie ont entraîné une diminution du personnel et du nombre de lits. Ensuite, le développement des soins à domicile a lui aussi contribué à écourter les séjours à l'hôpital.

Articles extraits de la sélection d'information faite par la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES).